

	Epreuve E5 <i>Oral de la soutenance de stage</i>	BTS CIEL
		Semestre 1 2024_2025

L'oral de la soutenance est organisé en deux parties :

- Première partie (15 minutes) : le candidat effectue une présentation orale argumentée des activités conduites au cours de son stage en lien avec les compétences attendues. Le candidat utilise les moyens de communication qu'il juge les plus adaptés, le diaporama est fortement préconisé afin de répondre aux critères d'évaluation. Au cours de cette présentation, d'une durée maximale de 15 minutes, les évaluateurs n'interviennent pas.
- Seconde partie (15 minutes) : les évaluateurs, qui ont examiné le rapport numérique de stage mis à leur disposition avant le déroulement de la soutenance, échangent avec le candidat pour approfondir certains points abordés dans le rapport et dans l'exposé (durée maximale 15 minutes).

À l'issue de la soutenance les évaluateurs remplissent la grille nationale pour chacune des compétences, en s'appuyant sur le récapitulatif des observables (annexe 1 de chaque option). Deux points bonus peuvent être attribués à l'appréciation des évaluateurs. La note finale proposée par les évaluateurs peut être supérieure à la note calculée.

La non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier,
- Absence de certificat de stage,
- Absence des trois documents en langue anglaise,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- Durée du stage inférieur à celle requise par la réglementation de l'examen.

En cas de non-conformité, le candidat ne peut être interrogé et il est donc non évalué, la totalité de l'épreuve E6 est non valide, il est donc éliminé pour la session du BTS.